

- **QU'EST CE QUE LE CODERPA ?**

Le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) est un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel des représentants de retraités et personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en oeuvre les actions en leur faveur au sein du département (décrets des 4 août 1982, 17 février 1988 et 22 juillet 1988)

CODERPA 33 - 142 Avenue René CASSAGNE 33150 CENON

**Téléphone : 05 56 86 84 11 Fax : 05 56 86 76 15
Messagerie : coderpa33@laposte.net (nouvelle adresse)**

Heures d'ouverture du lundi au jeudi 9H à 12H et de 14H à 17H - Vendredi 9H à 12H

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site internet du CODERPA 33

- **Qu'est ce que l'ARS d'Aquitaine (Agence Régionale de Santé d'Aquitaine) :**

un interlocuteur unique en matière de santé

L'ARS Aquitaine a pour mission de piloter la politique de santé régionale. Créée le 1er avril 2010, elle a unifié en une seule entité plusieurs organismes chargés des politiques de santé de la région afin de mener une politique de santé plus efficace. L'ARS Aquitaine est l'interlocuteur unique des acteurs de la santé en région (professionnels de santé, établissements, associations, collectivités territoriales...).

- Agir pour la santé des Aquitains au quotidien
- Développer la politique de santé publique et financer des actions de prévention
- Assurer la veille et gérer les urgences sanitaires
- Réguler et garantir l'efficacité de l'offre de soins et médico-sociale
- Une réponse de proximité aux besoins de santé des territoires

L'ARS Aquitaine est présente dans chacun des départements d'Aquitaine grâce à ses 5 délégations territoriales.

Cette présence est essentielle pour apporter une réponse de proximité aux acteurs locaux et les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs projets.

ARS d'Aquitaine adresse : Espace Rodesse 103 bis rue Belleville 33063 Bordeaux cedex

